

Jeunes et santé sexuelle

Santé sexuelle, éducation sexuelle, éducation à la sexualité dans les établissements scolaires

Populations concernées :

Adolescents, étudiants, jeunes adultes en formation

Milieus :

Établissements scolaires et universitaires, accueils de loisirs, associations sportives, culturelles...

Un cadre de référence : la Stratégie nationale de santé sexuelle

Pendant longtemps, le programme d'actions en matière de santé sexuelle s'est inscrit dans le cadre de plusieurs plans nationaux de santé publique qui comportaient des objectifs et des actions en rapport avec la santé sexuelle et reproductive, sans qu'il y ait toutefois une articulation explicite les uns avec les autres. Il s'inscrit désormais dans un cadre précis, celui de la « **Stratégie nationale de santé sexuelle – Agenda 2017-2030** » (SNSS).

La SNSS, s'appuyant sur la définition de l'Organisation mondiale de la santé, considère que la santé sexuelle est « *un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social relié à la sexualité* ». Elle ne saurait donc être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences

plaisantes, en toute sécurité, sans coercition, discrimination ni violence.

Bref aperçu de la situation

En France, les indicateurs globaux de la santé sexuelle mesurée à travers les notions d'autonomie, de sécurité et de satisfaction sont relativement bons par rapport à ceux d'autres pays. Ainsi, par exemple, en 2016, parmi les femmes concernées par la contraception, 82 % utilisent une méthode pour éviter une grossesse. Depuis les années 2000, plus de 80 % des jeunes utilisent un préservatif lors de leur premier rapport sexuel et plus de 80 % des hommes et des femmes se déclarent satisfaits de leur vie sexuelle. Cependant, d'autres indicateurs liés à la santé sexuelle sont peu satisfaisants. Malgré un niveau de contraception élevé, un tiers des grossesses reste non prévues ; une jeune femme sur cinq déclare avoir eu son premier rapport sexuel alors qu'elle « n'en avait pas vraiment envie », une femme sur sept et un homme sur vingt-cinq déclarent avoir

subi au moins une forme de violence sexuelle au cours de la vie.

Dispenser l'éducation sexuelle : cadre général et exigences de base

L'éducation sexuelle (dénommée éducation à la sexualité dans les établissements scolaires) est un processus reposant sur l'enseignement et l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs leur permettant de jouir de leur droit à la santé, au bien-être et à la dignité ; de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses ; d'examiner de quelle manière leurs choix affectent leur propre bien-être et celui des autres ; et de comprendre et d'assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie (Unesco, 2018).

Les différents documents de référence s'entendent sur le fait que, pour être efficace, l'éducation sexuelle doit :

- **s'inscrire dans la durée.** Les thèmes sont traités et repris, et les informations correspondantes données en fonction de l'âge et du niveau de développement des jeunes ;
- **être participative.** Les jeunes ne doivent pas être des récepteurs passifs, mais doivent au contraire jouer un rôle actif dans l'organisation, le déroulement et l'évaluation de l'éducation sexuelle ;
- **être interactive** et dispensée dans un langage adapté aux enfants et aux jeunes. Soit un langage qui les aide à acquérir une terminologie adéquate afin de renforcer leurs compétences de communication dans le domaine de la sexualité ;

- **être contextuelle.** Les jeunes peuvent avoir un bagage social et culturel très différent, qui doit être pris en considération. L'âge, le sexe, la classe sociale, l'orientation sexuelle, le niveau de développement et la capacité d'apprentissage individuel sont des facteurs importants ;
- **être dispensée par du personnel formé.** La formation doit aider l'intervenant à faire la distinction entre ses valeurs personnelles et les besoins des apprenants en matière de santé. Elle doit encourager à enseigner la totalité du programme, et non à en choisir certains éléments.

Thèmes et objectifs d'apprentissage

L'Unesco classe les thèmes et les objectifs d'apprentissage par niveau correspondant à quatre classes d'âges :

- 5 à 8 ans (niveau I)
- 9 à 12 ans (niveau II)
- 12 à 15 ans (niveau III)
- 15 à 18 ans et plus (niveau IV)

Les thèmes et les objectifs d'apprentissage s'articulent autour de huit notions clés d'**importance égale**, qui se renforcent mutuellement et sont destinées à être enseignées ensemble :

Notion clé 1

Les relations interpersonnelles

Thèmes : Familles ; Relations amicales et amoureuses ; Tolérance, inclusion et respect ; Engagement à long terme et parentalité.

Notion clé 2

Valeurs, droits, culture et sexualité

Thèmes : Valeurs et sexualité ; Droits de l'homme et sexualité ; Culture, société et sexualité.

Notion clé 3

Comprendre la notion de genre

Thèmes : Construction sociale du genre et des normes liées au genre ; Égalité des genres, stéréotypes et préjugés ; Violences basées sur le genre.

Notion clé 4

Violence et sécurité

Thèmes : Violence ; Consentement, vie privée et intégrité physique ; Utilisation en toute sécurité des technologies de l'information et de la communication.

Notion clé 5

Compétences pour la santé et le bien-être

Thèmes : Normes et influence des pairs sur le comportement sexuel ; Prise de décisions ; Techniques de communication, de refus, de négociation ; Maîtrise des médias et sexualité ; Trouver de l'aide et du soutien.

Notion clé 6

Corps et développement humain

Thèmes : Anatomie et physiologie sexuelles et reproductives ; Reproduction ; Puberté ; Image du corps.

Notion clé 7

Sexualité et comportement sexuel

Thèmes : Sexe, sexualité et cycle de la vie sexuelle ; Comportement sexuel et réponse sexuelle.

Notion clé 8

Santé sexuelle et reproductive

Thèmes : Grossesses et prévention de la grossesse ; Stigmatisation associée au VIH/sida, traitement, soins et soutien ; Compréhension, prise en compte et réduction du risque d'IST, y compris d'infection à VIH.

L'éducation à la sexualité : un sujet sensible

L'éducation à la sexualité est souvent à l'origine de nombreux débats. Il existe, cependant, des éléments factuels significatifs montrant l'impact de l'éducation sexuelle. Ils mettent en avant le fait que :

- l'éducation à la sexualité a des effets positifs, les jeunes ayant notamment plus de connaissances et une meilleure attitude vis-à-vis de la santé sexuelle et reproductive et des comportements ;
- l'éducation à la sexualité n'accroît pas l'activité sexuelle, les comportements sexuels à risque ou les taux d'infection IST/VIH ;
- les programmes proposant l'abstinence comme unique option ne sont pas en mesure de retarder l'initiation sexuelle, de réduire la fréquence des rapports sexuels ou de réduire le nombre de partenaires sexuels ;
- les programmes qui tiennent compte de la question du genre sont substantiellement plus efficaces que ceux qui n'en tiennent pas compte ;
- l'impact de l'éducation à la sexualité est maximal lorsque les programmes dispensés à l'école sont complétés par la participation des parents et des enseignants, des instituts de formation et des services axés sur les jeunes.

L'éducation à la sexualité à l'école

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise que « *la promotion de la santé*

favorise le bien-être et la réussite de tous les élèves. Elle contribue à réduire les inégalités de santé par le développement des démarches de prévention. Il convient notamment de sensibiliser les élèves, en fonction de leur âge, [...] à l'éducation à la sexualité ».

Sur le site www.education.gouv.fr, il est précisé qu'à l'école primaire, les temps consacrés à l'éducation à la sexualité incombent au professeur des écoles. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements. Ils sont adaptés aux opportunités fournies par la vie de la classe ou de l'école et s'inscrivent dans le projet éducatif. Au collège et au lycée, au moins trois séances annuelles

d'éducation à la sexualité sont mises en place dans les collèges et les lycées. Elles relient et complètent les différents enseignements dispensés en cours.

La durée des séances et la taille des groupes sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Ces séances sont organisées par une équipe de personnels volontaires et formés (professeurs, conseillers principaux d'éducation, infirmiers, etc.), le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs ayant un agrément national ou académique.

L'Éducation nationale met à disposition de nombreuses ressources sur le sujet sur son site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>

Documents de référence

- Unesco. Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : une approche factuelle.
<https://fr.unesco.org/themes/education-sante>
<http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002607/260770e.pdf> (dernière version en anglais seulement)
- WHO Regional Office for Europe and BZgA. Training matters: A framework for core competencies of sexuality educators. Cologne : Federal Centre for Health Education (BZgA ; 2017 : 64 p. En ligne (en anglais) :
https://www.bzga-whocc.de/fileadmin/user_upload/BZgA_Training_matters_EN.pdf
- Stratégie nationale de santé sexuelle – Agenda 2017-2030 :
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf
- <http://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>
- www.onsexprime.fr